

- D399 Autres services informatiques et de télécommunications
- F. Services afférents à la conservation et aux ressources naturelles**
- F007 Services de production et de transplantation des jeunes plants
- F010 Autres services d'aménagement des prairies et des forêts
- R. Services professionnels, services administratifs et services de soutien de la gestion**
- R113 Services de collecte des données
- V. Services de transport, d'agences de voyage et de déménagement**
- V502 Services d'hôtellerie et services d'hébergement analogues seulement

#### Notes à l'annexe Kbis-01.1-4

1. En ce qui concerne les produits qui sont achetés par le ministère de la Défense nationale, la Gendarmerie Royale du Canada et la Garde côtière canadienne et qui ne sont pas visés par le présent chapitre (Annexe Kbis-01.1-3), tous les services seront soustraits aux règles du chapitre.
2. Tous les services achetés à l'intention des forces militaires stationnées à l'étranger seront soustraits à l'application du présent chapitre.
3. Les notes générales s'appliquent à cette annexe.

#### Liste du Chili

Le présent chapitre s'applique à tous les services acquis par les entités figurant aux annexes Kbis-01.1-1 et Kbis-01.1-2, excepté les services suivants :

#### Services financiers

Toutes les catégories